

COMITÉ D'ORGANISATION

Mathieu DOAT

Professeur de droit public
Université de Bretagne Occidentale.

Richard LE ROY

Maître de Conférences en droit public
Université de Bretagne Occidentale.

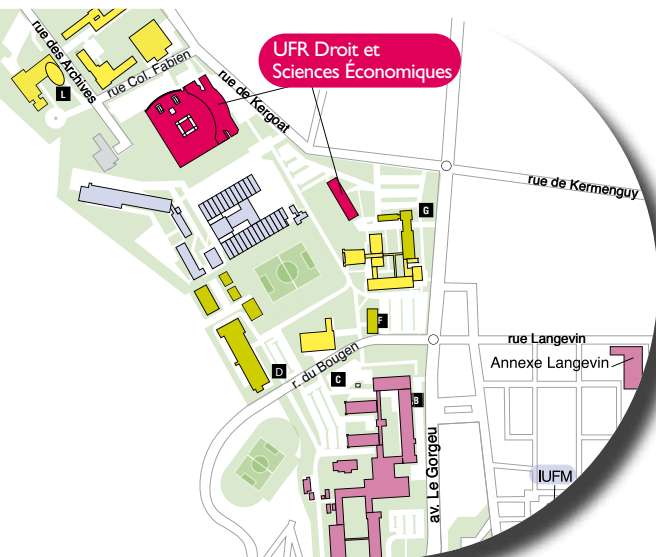
Didier LE MORVAN

Professeur de droit public
Université de Bretagne Occidentale.

PLAN D'ACCÈS

Lieu du colloque

UFR Droit et Sciences Économiques
12 rue de Kergoat
CS 93837 - 29238 BREST cedex 3



Com'UBO Octobre 2011 - Photos : ©Nicolas LOGEROT - Fotolia.com, Pascal Pouliquen - Licence Creative Commons by-nc-sa - <http://www.12ef2images.org>

UBO

université de bretagne
occidentale

ueb



Centre de Recherches Administratives
12, rue de Kergoat
CS 93837
29238 Brest Cedex 3

INSCRIPTIONS

Véronique Ziegler
T 02 98 01 83 69
veronique.ziegler@univ-brest.fr

www.univ-brest.fr/ufr-droit-economie

COLLOQUE LES 25 ANS DE LA LOI LITTORAL

Vendredi 9 décembre 2011

UFR Droit et Sciences
Économiques de Brest

Organisé par le Centre de Recherches Administratives en partenariat
avec l'Ordre des Avocats de Brest et Brest Métropole Océane



et avec le soutien des Ordres des Avocats du Grand Ouest

PROGRAMME DU COLLOQUE

9h // Ouverture

Allocution du Président de Brest Métropole Océanne :
François CUILLANDRE.

Allocution du Président de la Région Bretagne :
Jean-Yves Le DRIAN (ou de son représentant).

Allocution de Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Brest : **Philippe L'HOSTIS.**

Allocution du Président de l'Université de Bretagne Occidentale : **Pascal OLIVARD.**

INTRODUCTIONS LES ENJEUX DE LA LOI LITTORAL

● Histoire et généalogie de la loi

René HOSTIOU, Professeur de droit public,
Université de Nantes.

● Enjeu économique et social, le littoral et la pression foncière

Maurice GOZE, Professeur d'aménagement du territoire,
Université de Bordeaux III.

10h15 // Pause



THÈME 1 // 10h30 URBANISATION ET LOI LITTORAL

Président

Jean-Marie BECET, Professeur de droit public,
Université de Bretagne Occidentale.

Introduction

Les exigences juridiques en matière d'urbanisation du littoral

Loïc PRIEUR, Maître de Conférences en droit public,
Université de Paris IV, Avocat au barreau de Brest.

Intervenants

Pascal MAILHOS, Préfet du Finistère.

Hervé SALUDEN, Président du tribunal administratif de Rennes.

Dominique CAP, Vice-président de l'association des maires du Finistère.

Claire GUIHENEUF, Directrice de l'ADEUPA, Brest.

Débat avec la salle

12h30 // Buffet ouvert pour l'ensemble des inscrits au colloque

THÈME 2 // 14h15 ESPACES NATURELS ET LOI LITTORAL

Président

Jean-Marie BECET, Professeur de droit public,
Université de Bretagne Occidentale.

Introduction

La loi littoral : protection renforcée du littoral ? (loi paysagère, protection de la nature et des biotopes)

Agathe VAN LANG, Professeur de droit public,
Université de Nantes.

Intervenants

Patrice VALADOU, Avocat au barreau de Quimper.

Jean-Michel Huon de KERMADEC,
Maître de Conférences en droit public,
Université de Bretagne Occidentale.

Débat avec la salle

THÈME 3 // 15h15 AGRICULTURE, CONCHYLICULTURE ET LOI LITTORAL

Président

Jean-Marie BECET, Professeur de droit public,
Université de Bretagne Occidentale.

Introduction

Les contraintes de la loi littoral en matière d'agriculture

Richard Le ROY, Maître de Conférences en droit public,
Université de Bretagne Occidentale.

Intervenants

Raymond LEOST, Docteur en droit.

Vincent LAHALLE, Avocat au barreau de Rennes.

Sébastien MIOSSEC, Maire de Riec sur Belon.

Débat avec la salle

16h15-16h30 // Pause

THÈME 4 VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU LITTORAL

Président

Jean-Marie BECET, Professeur de droit public,
Université de Bretagne Occidentale.

Introduction

Est-ce que la loi littoral peut être considérée a posteriori comme un instrument de Gestion Intégrée des Zones Côtières ?

Michel PRIEUR, Professeur émérite de droit public,
Université de Limoges.

Intervenants

Mahfoud GHEZALI, Professeur émérite à l'Université du littoral, chargé de mission de la la Gi.

Nicolas BOILLET, Maître de Conférences en droit public,
Université de Bretagne Occidentale.

Patrick LE LOUARN, Professeur de droit public,
Université de Rennes 2.

Didier Le MORVAN, Professeur de droit public,
Université de Bretagne Occidentale.

Débat avec la salle

18h // Clôture du colloque